



## BELEAF® 50 SG INSECTICIDE

Version 1.11      Date de révision: 10/13/2023      Numéro de la FDS: 50000163      Date de dernière parution: 10/25/2018  
 Date de la première parution: 10/25/2018

**Éléments étiquette SGH**

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
 P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
 P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

**Autres dangers**

Inconnu.

**SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Substance/mélange : Mélange

**Composants**

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Flonicamid	Flonicamid	158062-67-0	50
Sodium alkyl naphthalene sulfonate	Sodium alkyl naphthalene sulfonate	68425-94-5	>= 1 - < 5

**SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.  
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

## BELEAF® 50 SG INSECTICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/25/2018
1.11	10/13/2023	50000163	Date de la première parution: 10/25/2018

- 
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Retirez les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
  
  - En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
  
  - Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Provoque une sévère irritation des yeux.
  
  - Protection pour les secouristes : Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
  
  - Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

---

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
  
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.
  
- Produits de combustion dangereux : La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de vapeurs toxiques et irritantes.
  
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.  
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
  
- Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
  
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

---

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.  
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

**BELEAF® 50 SG INSECTICIDE**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/25/2018
1.11	10/13/2023	50000163	Date de la première parution: 10/25/2018

---

- Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Assurer une ventilation adéquate.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés sans créer de poussière.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

---

**SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.  
Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules inhalables.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

---

**SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Filtre de type : Type protégeant des particules
- Protection des mains  
Matériau : Gants de protection

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## BELEAF® 50 SG INSECTICIDE

Version 1.11      Date de révision: 10/13/2023      Numéro de la FDS: 50000163      Date de dernière parution: 10/25/2018  
Date de la première parution: 10/25/2018

---

- Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols.
- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit.
- Mesures d'hygiène : Ne pas respirer les poussières.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.

---

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- État physique : solide
- Forme : granules
- Couleur : brun
- Odeur : ammoniacale
- Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
- pH : 8.3 (22 °C)
- Point/intervalle de fusion : 157.5 °C
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : > 300 °C
- Taux d'évaporation : Sans objet

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## BELEAF® 50 SG INSECTICIDE

Version 1.11      Date de révision: 10/13/2023      Numéro de la FDS: 50000163      Date de dernière parution: 10/25/2018  
Date de la première parution: 10/25/2018

---

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Auto-allumage : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Sans objet

Densité de vapeur relative : Sans objet

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0.543 g/cm<sup>3</sup>

### Solubilité

Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres solvants : insoluble  
Solvant: Méthanol

insoluble  
Solvant: hexane

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.3 (29.8 °C)

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

### Viscosité

Viscosité, dynamique : Sans objet

Viscosité, cinématique : Sans objet

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non-oxydant

Tension superficielle : Sans objet

poids moléculaire : Sans objet

---

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## BELEAF® 50 SG INSECTICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/25/2018
1.11	10/13/2023	50000163	Date de la première parution: 10/25/2018

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Conditions à éviter	:	Éviter les températures extrêmes Éviter la formation de poussière.
Produits incompatibles	:	Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Toxicité aiguë**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique après une seule ingestion.
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 5.36 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique après une inhalation à court terme.
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique après un seul contact avec la peau.

**Corrosion et/ou irritation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:**

Espèce	:	Lapin
Évaluation	:	N'est pas classé comme irritant
Résultat	:	irritation légère ou nulle de la peau.
Remarques	:	Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

**Lésion/irritation grave des yeux**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Produit:**

Espèce	:	Lapin
--------	---	-------

## BELEAF® 50 SG INSECTICIDE

Version 1.11      Date de révision: 10/13/2023      Numéro de la FDS: 50000163      Date de dernière parution: 10/25/2018  
Date de la première parution: 10/25/2018

---

Résultat : Irritation des yeux  
Évaluation : Irritant pour les yeux.

### **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

#### **Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Sensibilisation des voies respiratoires**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Produit:**

Espèce : Cobaye  
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

### **Mutagénécité de la cellule germinale**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Produit:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames  
Résultat: négatif  
  
Type d'essai: Test du micronoyau  
Résultat: négatif

### **Cancérogénécité**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Produit:**

Cancérogénécité - Évaluation : Une légère augmentation de l'incidence des tumeurs a été observée chez une espèce, mais pas chez les autres espèces

### **Toxicité pour la reproduction**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Produit:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, femelle  
Résultat: équivoque

### **STOT - exposition unique**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Produit:**

Organes cibles : Organes respiratoires

### **STOT - exposition répétée**

Non répertorié selon les informations disponibles.

## BELEAF® 50 SG INSECTICIDE

Version 1.11      Date de révision: 10/13/2023      Numéro de la FDS: 50000163      Date de dernière parution: 10/25/2018  
Date de la première parution: 10/25/2018

---

**Composants:****Flonicamid:**

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

**Toxicité à dose répétée****Composants:****Flonicamid:**

Espèce : Souris, mâle  
NOAEL : 15.3 mg/kg p.c./jour  
LOAEL : 153.9 mg/kg p.c./jour  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 day  
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD  
Organes cibles : Foie  
Remarques : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Espèce : Rat, mâle  
NOAEL : 60 mg/kg p.c./jour  
LOAEL : 119.4 mg/kg p.c./jour  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 day  
Méthode : OPPTS 870.3100  
Organes cibles : Reins  
Remarques : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Espèce : Chien, mâle et femelle  
NOAEL : 20 mg/kg p.c./jour  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 day  
Méthode : Directives du test 409 de l'OECD

**Toxicité par aspiration**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Effets neurologiques****Composants:****Flonicamid:**

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

**Autres informations****Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

## BELEAF® 50 SG INSECTICIDE

Version 1.11      Date de révision: 10/13/2023      Numéro de la FDS: 50000163      Date de dernière parution: 10/25/2018  
 Date de la première parution: 10/25/2018

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité****Produit:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 141.6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 126.13 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 194.13 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 d
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 0.04487 mg/kg  
Durée d'exposition: 24 h
- DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 0.03186 mg/kg  
Durée d'exposition: 48 h
- DL50 (Coturnix japonica (Caille japonaise)): 1,055.9 mg/kg

**Composants:****Flonicamid:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique
- CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique
- CL50 (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton )): > 120 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algues): > 119 mg/l  
Point final: Inhibition de la croissance  
Durée d'exposition: 96 h
- CE50 (Lemna sp. (Lentille)): > 119 mg/l  
Durée d'exposition: 7 d

BELEAF® 50 SG INSECTICIDE

Version 1.11      Date de révision: 10/13/2023      Numéro de la FDS: 50000163      Date de dernière parution: 10/25/2018  
 Date de la première parution: 10/25/2018

Type d'essai: Essai en statique

- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Poissons): 10 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Crustacés): 3.1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (vers): > 1,000 mg/kg
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,000 mg/kg  
  
CL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,000 mg/kg  
Remarques: Diététique  
  
CL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,000 mg/kg  
Remarques: Diététique  
  
DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 1,591 - 2,621 mg/kg

**Sodium alkyl naphthalene sulfonate:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson zèbre): > 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires  
  
EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

## BELEAF® 50 SG INSECTICIDE

Version 1.11      Date de révision: 10/13/2023      Numéro de la FDS: 50000163      Date de dernière parution: 10/25/2018  
Date de la première parution: 10/25/2018

---

Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

**Persistance et dégradabilité****Composants:****Flonicamid:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Remarques: résistant à l'hydrolyse

**Sodium alkyl naphthalene sulfonate:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

**Potentiel bioaccumulatif****Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

**Composants:****Flonicamid:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.3

**Mobilité dans le sol****Composants:****Flonicamid:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Mobile dans les sols

**Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

## BELEAF® 50 SG INSECTICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/25/2018
1.11	10/13/2023	50000163	Date de la première parution: 10/25/2018

---

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

---

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Réglementations internationales

##### UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

##### IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

##### Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### Réglementation nationale

##### TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Précautions spéciales pour les utilisateurs

Remarques : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

---

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	:	En conformité avec les inventaires
TSCA	:	Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	:	Non en conformité avec les inventaires
DSL	:	Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.  Flonicamid
ENCS	:	Non en conformité avec les inventaires
ISHL	:	Non en conformité avec les inventaires
KECI	:	Non en conformité avec les inventaires
PICCS	:	Non en conformité avec les inventaires

## BELEAF® 50 SG INSECTICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/25/2018
1.11	10/13/2023	50000163	Date de la première parution: 10/25/2018

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

**Liste canadiennes**

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet d'autres abréviations**

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

**Clause de non-responsabilité**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## BELEAF® 50 SG INSECTICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/25/2018
1.11	10/13/2023	50000163	Date de la première parution: 10/25/2018

---

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

### Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

**Fin de la fiche technique signalétique**